

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

ANNÉE 20 .. /20 ..

TM – EB – SV – AT – BF – GM – IM – SS – KC



Enfant concerné par la dérogation :

NOM de l'enfant : _____ Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____ Sexe : F M

Domicile en cas de séparation/divorce : Représentant légal 1 Représentant légal 2 En résidence alternée

Représentant légal 1 : Père Mère Tuteur

NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Représentant légal 2 : Père Mère Tuteur

NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Situation familiale :

mariés pacsés vie maritale séparés célibataire divorcés veuf/veuve

En cas de séparation/divorce, un jugement a été prononcé : **OUI – NON**

École souhaitée : _____

Motifs : _____

Déclaration sur l'honneur:

Je soussigné-e _____ déclare sur l'honneur :

- Que tous les titulaires de l'autorité parentale sur mon/mes enfants sont bien informés de ma démarche d'inscription scolaire et l'approuvent.
- Ne pas pouvoir informer de ma démarche d'inscription scolaire les autres titulaires de l'autorité parentale sur mon/mes enfants
- La situation particulière suivante : _____

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère.

3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

« Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».

Fait à Paris, le ____ / ____ / 20____ Signature :

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

1^{ère} étape : La création de la demande

En mairie sur **rendez-vous uniquement**

ou

Par mail à l'adresse ddct-ma14-derogation@paris.fr

Pour réaliser une demande de dérogation, l'inscription administrative sur l'école de secteur doit être faite au préalable.

Les pièces à fournir:

- Le bulletin (au verso) rempli
- Pièce d'identité du parent présent
- Lettre de motivation (facultatif)

En cas de séparation/divorce :

- Jugement confiant la garde de l'enfant
- Autorisation écrite du 2^{ème} parent + pièce d'identité (en cas de séparation)

2^{ème} étape : La commission de dérogation

La commission décisionnaire se compose : des directeurs-trices d'écoles, des inspecteurs-trices de l'éducation nationale, et du premier adjoint élu en charge de la petite enfance et des nouveaux apprentissages Monsieur Amine BOUABBAS.

3^{ème} étape : la décision

Les résultats sont communiqués par envoi postal

La réponse est positive :

- Vous recevrez la décision favorable accompagnée du certificat d'inscription scolaire. Ce dernier est à remettre au responsable de l'école concernée afin d'effectuer l'admission de votre enfant.

La réponse est négative, 2 possibilités :

- Vous souhaitez faire un recours. Vous avez jusqu'au **25/06/2025** minuit pour l'effectuer. La demande doit être faite par mail à l'adresse scolaires14@paris.fr ou par courrier à l'attention de :

Monsieur Amine BOUABBAS
Premier adjoint, en charge de l'éducation, de la petite enfance,
des familles et des nouveaux apprentissages
2, place Ferdinand Brunot
75014 Paris

- Vous ne souhaitez pas faire de recours. Vous devrez alors valider l'inscription de votre enfant dans son école de secteur.

